

Le 18 décembre 2018

FLASH INFO EXAMEN PROFESSIONNEL ET CONCOURS INTERNE POUR L'ACCÈS AU GRADE D'INGÉNIEUR DE L'INDUSTRIE ET DES MINES

Par **2 notes datées du 27 novembre**, le secrétariat général des Ministères Économiques et Financiers (MEFs) vient de nous transmettre tardivement les modalités relatives à l'organisation d'un examen professionnel et d'un concours interne pour l'accès au corps des ingénieurs de l'industrie et des mines.

Les épreuves écrites d'admissibilité de l'examen professionnel et du concours interne se dérouleront les **jeudi 4 et vendredi 5 avril 2019** en région parisienne.

L'épreuve orale d'admission se déroulera à compter du **lundi 19 juin 2019**.

Conditions d'admission à concourir appréciées au **1^{er} janvier 2019** :

Pour l'examen pro :

- être fonctionnaire titulaire de catégorie B relevant des MEFs ;
- justifier d'au moins 8 années de services effectifs dans un corps de catégorie B ayant vocation à exercer des fonctions techniques.

Pour le concours interne :

- Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, de la fonction publique hospitalière ainsi qu'aux militaires, qui justifient d'au moins trois années de services publics.

Attention :

Les inscriptions ont commencé depuis le 11 décembre et la date de clôture est fixée au **vendredi 18 janvier 2019 à 18h00**.

Solidaires à l'Industrie et au Développement Durable invite les agent·e·s intéressé·e·s à consulter les notes d'informations et à s'inscrire sans tarder soit par voie de téléprocédure ou par dossier papier.

Vous pouvez consulter ces 2 notes sur www.solidairesidd.com

Solidairement,